



LIGUE DE FOOTBALL DE LA GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caribéenne de Football – Membre de la CON.CA.CAF
Tél. : 0594 28 91 55 Fax : 0594 30 91 98 Email : football.guyane@wanadoo.fr

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Réunion du mercredi 07 avril 2021 (en visioconférence)

La séance débute à 20h15.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité directeur du 19/03/2021.

Validé à l'unanimité des membres présents.

2. Validation des décisions prises en réunion de bureau du 24/03/2021.

Validé à l'unanimité des membres présents.

3. Déplacement de la sélection futsal au championnat de la CONCACAF

Vu les contraintes sanitaires dû à la pandémie de Covid-19,

Vu que le ministère des sports ne considère pas comme motif impérieux le déplacement Guyane-Curaçao (état hors UE),

Vu la décision des services administratifs de la préfecture de Guyane de ne pas autoriser la sélection de futsal de sortir du territoire,

Vu les incertitudes au niveau administratif liées aux mesures sanitaires concernant le transit aux USA,

LE COMITÉ DIRECTEUR

VALIDE l'annulation du déplacement de la sélection futsal au Guatemala initialement prévu du 2 au 6 mai 2021,

AUTORISE le président, Marcel BAFEAU d'étudier la possibilité avec ses homologues de la Guadeloupe, de la Martinique et du Suriname de l'organisation d'une compétition avant la fin de l'année 2021, lorsque les conditions sanitaires seront plus appropriées.

Le secrétaire Général, Antoine NELSON informe les membres du report de la compétition des clubs champions de la CONCACAF dans laquelle l'Olympique de Cayenne devait participer.

Cette compétition était initialement prévue du 20 avril au 2 mai 2021, à Curaçao.

4. Tournoi de futsal pour les U6-U9 au soccer time

Monsieur Stève JEAN-MARIE nous informe que le tournoi n'a pas rassemblé de nombreux joueurs bien qu'il était ouvert à toutes les écoles de football du département. Cette manifestation au soccer time doit être un rendez-vous entre le futsal et le football à 11. Il doit faire partie d'un parcours de début de saison du football d'animation à mettre en place.

5. Validation des travaux sur le centre de ligue

Après discussions et échanges de point de vue,

LE COMITE DIRECTEUR

A la majorité des membres présents (1 voix contre),

DECIDE de valider les travaux du bâtiment de l'administration de la ligue par la société JFM (changement de tôles, pose de plafond en PVC, peinture intérieur et extérieur).

6. Validation de Mr Christophe ADAM au poste de DTR par intérim

Après explications du président de la LFG,

Après discussions et échanges de point de vue,

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE de prolonger Monsieur Christophe ADAM au poste de Directeur Technique Régionale de la LFG par intérim, jusqu'au 30 avril 2021.

7. Validation des membres à la commission de recrutement du DTR

Après discussions et échanges de point de vue,

LE COMITE DIRECTEUR,

DECIDE de nommer au jury d'entretien pour le choix du prochain DTR de Guyane, les cinq (5) personnes suivantes :

-Marcel BAFAU, Rollin BELLONY, Corinne DIMANCHE, Antoine NELSON et Max DANGLADES.

8. Demande d'autorisation de délibérer du bureau en vertu de l'article 02/02 du règlement intérieur de la LFG

Conformément à l'article 2 -02/01 du règlement intérieur de la LFG,

LE COMITE DIRECTEUR

AUTORISE son bureau à prendre des décisions urgentes entre deux séances plénières. Ces décisions sont entérinées par lui, lors de la prochaine séance plénière.

9. Questions diverses

➤ Reprise d'activité de l'ASC JAR (n°590705)

Vu la demande formulée par Monsieur Maurice PERLET, président de l'ASC JAR, en date du 11 mars 2021, concernant la réactivation du club,

Vu l'article 41 des règlements généraux de la F.F.F,

Après discussions et échanges de points de vue,

LE COMITE DIRECTEUR,

DECIDE de donner un avis favorable à la reprise d'activité du club de la Jeunesse Actif de Régina (JAR).

➤ Validation de la proposition de pouvoir licencier des féminines après le 31 janvier

Considérant les dispositions de l'article 152 des Règlements Généraux de la F.F.F. qui stipule :

«1. Aucun joueur, quel que soit son statut, ne peut participer à une rencontre de compétition officielle si sa licence a été enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours.

...

4. Les ligues régionales peuvent accorder une dérogation à ces dispositions pour les équipes des séries inférieures à la division supérieure de district (ou, à défaut de District, pour les équipes de la dernière série de Ligue) »

Après discussions et échanges de points de vue,

LE COMITE DIRECTEUR,

DECIDE d'accorder une dérogation pour l'inscription de joueuses dont la licence a été enregistrée après le 31 janvier 2021, pour la saison 2020/2021.

Cette dérogation ne peut être appliquée qu'à compter de la date du présent procès-verbal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close et la lève à 22h39.

La prochaine réunion du Bureau du Comité directeur est prévue le 16 avril 2021.

La prochaine réunion du Comité directeur est prévue le 30 avril 2021.

Le Secrétaire Général

Le Président

A. NELSON

M. BAFAU